

@CTU.MICT

Syndiqué-e pour soutenir **mon engagement professionnel**



FLASH D'INFO DE L'UFMICT CGT N°146 MERCREDI 1 AVRIL 2015



**Le 9 avril
En grève
et en
manif
à Paris**



**Edito :
Mobilisations pour le 9 avril**

**Revendications :
Kinés / ordres professionnels / Pétition retraites complémentaires**

**Organisation :
Congrès fédéral et conseil national de l'Ugict-CGT**

**UGICT-CGT :
Colloque du 6 mai**

SOMMAIRE

« @ctu.mict » est une publication quinzomadaire de l'UFMICT CGT.
Adresse : ufmict@sante.cgt.fr
Directeur de Publication : *Thomas Deregnacourt*
Comité de rédaction : *les membres du Bureau de l'UFMICT et Jean-Luc Gibelin*
Photos : *Shutterstock, sauf mention contraire.*
Graphismes : *The Noun Project et Ugict-CGT.*

Le 9 avril, Rompre avec l'austérité et changer de cap



Quatre organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et la FAFP dans la fonction publique appellent à participer massivement à la journée de mobilisation et grève unitaire interprofessionnelle du 9 avril 2015 .

Faisant suite à la RGPP de N. Sarkozy, réorganisations et fusions constituent le dénominateur commun à l'ensemble des trois versants de la Fonction publique, soumis à des coupes budgétaires sans précédent de 30 milliards d'euros cumulés entre 2014 et 2017.

- **Laissez-nous bien travailler !**

Cadres, ingénieur-e-s, technicien-ne-s ou professions intermédiaires sont doublement impactés ; chargés de conduire ces changements, de mettre en oeuvre réductions

d'effectifs et mobilités forcées, ils et elles sont aussi en première ligne face à la violence de ces réorganisations qui passent par la mise en concurrence des missions et des personnels et heurtent de front le sens même de leur conception du service public et leur éthique professionnelle.

Sous prétexte de rationalisation des dépenses ce sont à terme des dizaines de milliers d'emplois publics qui sont visés notamment dans les collectivités territoriales et les hôpitaux, avec la création des métropoles, la fusion des régions et celle des établissements hospitaliers publics avec les Groupements hospitaliers de territoire (GHT).

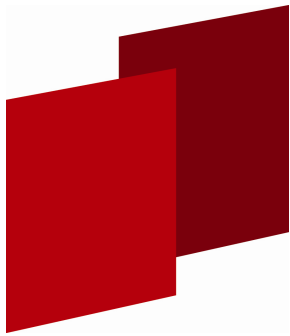
Le service public se dégrade, et notre autonomie au travail se réduit comme peau de chagrin tandis que nos responsabilités ne cessent d'être élargies. L'heure n'est plus à la qualité des services, mais à l'évaluation du coût des activités et à la recherche maximale de réduction des dépenses , notamment de personnel. Les décisions hiérarchiques verticales et les injonctions paradoxales prennent le pas sur l'autonomie au travail, la reconnaissance de la technicité et des qualifications.

L'Ugict-CGT propose d'agir pour garantir l'égal accès au travail, à l'égalité de rémunération et aux responsabilités professionnelles en prenant appui sur ces évolutions et sur l'accord égalité femmes-hommes au sein de la fonction publique signé le 8 mars 2013 :

- **contre les stéréotypes** pour une réelle mixité des métiers et un déroulement de carrière identique à celui des hommes ;
- **pour la reconnaissance financière des métiers à prédominance féminine** par la renégociation des classifications sur la base de « *à travail de valeur égale, salaire égal* » ;
- **contre les formes aléatoires des rémunérations** développées par la gestion individuelle des salaires ;
- **pour une meilleure articulation vie privée - vie professionnelle** par la maîtrise du temps de travail

Quatre bonnes raisons de se mobiliser le 9 avril, public et privé ensemble :

- 1. Améliorer les conditions de travail et la reconnaissance professionnelle par la revalorisation des carrières et des salaires.**
- 2. Développer et améliorer les missions de service public.**
- 3. Défendre nos retraites complémentaires et peser sur la négociation AGIRC-ARRCO.**
- 4. Faire reculer le gouvernement sur la loi Macron, la loi Santé et exiger une rupture avec les politiques d'austérité qui nous mènent dans le mur.**



Le coin du revendicatif



Kinés

Le 25 mars 2015, les représentants de la profession du groupe de travail de réingénierie réunis demandent :

Considérant

- les difficultés de mise en oeuvre des référentiels de formation publiés dans les textes réglementaires (infirmier, ergothérapeute, manipulateur électroradiologie médicale, pédicure-podologue)
 - la nécessité de mise en oeuvre d'un parcours de formation initiale dans le respect de l'autonomie des universités
 - l'impératif de conventionnement entre IFMK et Université pour les aspects de formation (pédagogie, modalités de contrôle des connaissances partagées et mutualisées, enseignements partagés et mutualisés...)
 - la volonté exprimée des représentants de la profession de voir aboutir une réforme de la formation initiale en adéquation avec les aspirations des professionnels, des formateurs, des tuteurs, des étudiants et des intérêts des patients
 - la nécessité d'obtenir la reconnaissance des ECTS par chaque université partenaire
 - la possibilité de poursuivre des études pour tout étudiant en capitalisant les crédits ECTS correspondant à chaque année validée
- Et sur avis du représentant de la CPU, des représentants des instituts de formation en masso-kinésithérapie, de la fédération

nationale des étudiants en kinésithérapie, les représentants de la profession du groupe de travail de réingénierie demandent :

- une homogénéisation de l'accès à la formation en IFMK par la PACES
- la restructuration du parcours de formation en IFMK en deux cycles de quatre semestres chacun
- une autonomie d'organisation des contenus et des modalités d'enseignements et de contrôles de connaissances par les instituts en partenariat avec chaque université
- la semestrialisation du parcours de formation respectueuse de l'autonomie de chaque université partenaire
- a minima un conventionnement de formation obligatoire des instituts avec une université
- que le conventionnement avec l'université implique l'ouverture des droits associés à une inscription en université pour les étudiants.



Ordres professionnels

Seule une réaction massive et forte de la profession d'infirmière permettra rejeter l'Ordre infirmier. Le Conseil d'Etat dans un arrêt du 20 mars 2015 somme le gouvernement de publier le code de déontologie infirmier avant le 31 décembre 2015 sinon l'Etat devra verser 500€ par jour de retard. L'Ordre national infirmier créé le 21 décembre 2006 dont le code de déontologie est resté non publié depuis mars 2010. L'histoire de la publication de ce code a d'abord été rejeté par le ministre Xavier BERTRAND en janvier 2012

au motif que « cela faciliterait les poursuites judiciaires à l'encontre d'infirmier ». Puis en mai 2014, après le changement gouvernemental la secrétaire d'Etat à la famille et aux personnes âgées avait déclaré « qu'il devait être examiné à l'aune des évolutions possibles concernant l'ONI, compte tenu du questionnement récurrent de la légitimité de cet Ordre auprès des infirmiers salariés ».

Cette non publication provient du rejet massif de la profession d'un Ordre professionnel.

La commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a adopté un amendement du gouvernement au projet de loi de santé l'autorisant à réformer par ordonnance le fonctionnement et l'organisation des ordres des professions de santé. L'objectif est de pouvoir faire évoluer leurs compétences et leur composition, alléger les procédures... Alors professionnel-les de santé, citoyen-ne-s et patient-e-s tou-te-s dans la rue, le 9 avril 2015 pour exprimer notre refus de cette politique.



Pétition en ligne

Vous trouverez ci-dessous le lien pour signer la pétition en ligne sur les retraites complémentaires ARRCO AGIRC. A faire suivre à votre réseau également, merci.
<http://www.cgt.fr/Pour-resorber-les-deficits-et.html>

Le point sur l'organisation



Le congrès de la fédération de la santé et de l'action sociale s'est terminé le 27 mars à Reims.

Il a été un moment de confrontation de points de vue différents sur l'activité menée au cours du mandat qui s'est

terminé avec ce congrès, sur les décisions majoritaires du bureau du congrès durant les travaux, sur le fonctionnement de la direction de la fédération et sur les choix de la gestion financière durant le mandat fédéral, sur la conception de la nouvelle direction fédérale. Ces différentes questions ont fait l'objet de votes rejetant les propositions du bureau fédéral sortant.

Les axes d'orientation pour le nouveau mandat ont été largement adoptés.

La nouvelle commission exécutive fédérale a élu une

nouvelle secrétaire générale, Mireille Stivala, une nouvelle administratrice de la fédération, Cécile Marchand et le trésorier de la fédération, Patrice Bossart.

Le conseil national de l'Ugict-CGT s'est tenu la même semaine à Montreuil. Il a échangé sur la situation sociale dans le pays, sur les négociations sur les retraites complémentaires, sur la préparation de la journée du 17 juin. Il a aussi complété la CE de l'Ugict en y élisant une camarade de l'Ufmict, Maya Vair-Piova.

En direct avec l'UGICT et les organisations spécifiques ICT

**Colloque UGICT-CGT— 120 ans de la CGT
« Évolution du salariat, des qualifications,
du travail :
quelle CGT pour quel avenir ? »**



**Le mercredi 6 mai
à partir de 14 heures**

la CGT et le travail qualifié : hier, aujourd'hui, demain.

L'objectif est de regarder comment les qualifications, le salariat, le travail ont ou vont évoluer, ainsi que la manière dont la CGT a apprécié ou apprécie les enjeux

des transformations du travail qualifié.

Les deux tables rondes devraient porter sur les deux questions suivantes :

1/ Évolution des qualifications, du travail des ICT : quelles réponses ont été apportées par la CGT au cours de l'histoire ?

2/ Quel travail qualifié demain ? Quelles réponses CGT ?

La secrétaire de l'Ugict-CGT tirera les conclusions en fin d'après-midi.

Le bulletin d'inscription est à télécharger sur le site Internet de l'Ugict-CGT et à renvoyer renseigné à l'Ugict-CGT.